

Compte rendu de la réunion annuelle du 26 juin 2026

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Thierry GILBERT

José VIÉ , président du comité départemental

Membres absents excusés

Christine DELATOUR, Ludovic LEBLANC

Dominique MORISSET (représentant du comité directeur)

Clubs représentés (21) : Appoigny, Arces-Dilo, Avenir Martinot, Beine, Chablis, Charmoy, Chemilly-sur-Yonne, Chéroy, Diges-Pourrain, Espoir Club Auxerre, Gâtinais en Bourgogne, Gron-Véron, La Selle-sur-le-Bied, Les Bréandes, Lindry, Monéteau, Paron-Villeroy, Piedalloues-Stade Auxerrois, SC Sénonais, Toucy et Val-de-Mercy

Clubs excusés : Bléneau, Laroche et Saint-Clément

Eric MASSÉ souhaite la bienvenue aux représentants des clubs qui ont fait le déplacement malgré la forte chaleur. Il remercie également les responsables du club des Piedalloues, Michèle et Dominique CHARTIER, pour leur accueil.



1) Rapport d'activités

Après le retrait des équipes de Charny 2 et des Bréandes 2 puis l'ajout de Fontaine-la-Gaillarde, ce sont au final 39 équipes qui se sont engagées au championnat qui a débuté le 28 septembre 2025, ce qui a permis de constituer 3 groupes de 10 équipes et 1 groupe de 9 équipes, avec un total de 39 associations et 810 licenciés pour l'activité football. 2 clubs ont disputé le championnat de l'Yonne avec 2 équipes et 1 club avec 3 équipes

En ce qui concerne le classement :

Groupe A : remporté par : Saint-Julien-du-Sault

Groupe B : remporté par : Appoigny 1

Groupe C : remporté par : Chablis

Groupe D : remporté par : Arc-en-Ciel

34 équipes se sont inscrites à la coupe de l'Yonne et ont été réparties en 2 zones géographiques équilibrées (17 équipes dans la zone nord et 17 dans la zone sud).

Les finales se sont déroulées le 14 juin 2026 à Lindry : Appoigny 1 a remporté le Challenge « Christian GUILLAUD » devant Arc-en-Ciel et Chemilly-sur-Yonne a remporté la Consolante devant La Selle-sur-le-Bied.

La commission a organisé un tournoi en salle le 18 janvier 2026 à Migennes. Espoir Club Auxerre a gagné le tournoi et Avenir Martinot a remporté le trophée du Fair Play.

1 équipe a fait forfait général en cours de saison, à savoir Charny, 9 clubs ont fait « forfait déclaré » et 2 « forfait non déclaré »

Cartons jaunes : 69 (69 la saison précédente) et cartons rouges directs : 7 (10 la saison précédente)

8 affaires ont été jugées par la commission d'application des règlements, aucune par la commission disciplinaire de 1ère instance et aucune par la commission disciplinaire d'appel.

2) Rapport financier

Les dépenses s'élèvent à 8 936,73 € et les recettes à 8 701,84 €, ce qui représente un solde négatif de 234,89 €, résultat bien meilleur que la saison passée (- 1 900 €)

Les postes les plus importants en dépenses (plus de la moitié) sont les remboursements d'avance sur frais (1 403 €) et les déplacements d'arbitres (2 945 €). Le résultat du tournoi en salle est positif de 243 € car il a été organisé sur un seul site.

Pour les recettes, les postes importants restent les inscriptions d'équipes au championnat (1 168 €) en légère baisse en raison d'un nombre d'équipes moins important, la participation aux frais d'arbitres et la formation (2 310 €) ainsi que les avances sur frais (3 565 €).

Remboursement frais arbitres :

Lors des inscriptions, une partie des montants demandés est destinée aux remboursements de frais de formation et de déplacement des arbitres. Cette saison, la cotisation des clubs a été de 2 310 € et 2 945 € ont été reversés, soit un écart négatif de 635 €. Ce poste était auparavant à l'équilibre mais depuis 4 saisons de suite, il est en négatif. Des aides de l'UFOLEP régionale pour les formations compensent en faible partie ce résultat.

Au vu de ces indicateurs, la commission a proposé une légère augmentation de la participation des clubs au remboursement des frais d'arbitres, à savoir 5 € pour les clubs à une équipe, 10 € pour la 2ème équipe et les suivantes, 10 € pour les nouvelles équipes. Les inscriptions pour la saison 2026-2027 s'élèveront donc :

- à 70 € pour les nouvelles équipes (30 € d'engagement et 40 € de frais d'arbitrage)
 - à 95 € pour les clubs à une seule équipe (30 € d'engagement et 65 € de frais d'arbitrage)
 - à 152 € pour les clubs à 2 équipes (30 € + 17 € d'engagement et 65 € + 40 € de frais d'arbitrage)
 - à 209 € pour les clubs à 3 équipes (30 € + 17 € + 17 € d'engagement et 65 € + 40 € + 40 € de frais d'arbitrage)
- ainsi que 80 € d'avance sur frais pour chaque club

Amendes :

Les sanctions financières appliquées aux clubs font toutes référence au règlement sportif et sont traçables sur les comptes rendus des réunions de la CTD qu'il convient de lire attentivement.

- le montant total des amendes atteint 2 265 € pour 3 565 € perçus. Ce montant inclus également les demandes d'arbitres, les inscriptions au tournoi et les remboursements des frais kilométriques suite aux forfaits des équipes.

- 10 clubs ont un dépassement d'avances sur frais contre 11 en 2024-2025
- 5 clubs vont percevoir un chèque égal ou supérieur aux 80 € engagés en début de saison
- 2 équipes n'ont aucune amende (Beine et Les Bréandes)
- une équipe a en moyenne cette saison 55 € de frais

Pour rappel, les provisions sur frais et inscriptions sont encaissées en décembre et il est possible de réaliser des virements sur le compte UFOLEP foot, à condition d'envoyer un justificatif de ce virement.

Les virements pour les rendus d'avance sur frais peuvent être réalisés, les clubs doivent transmettre pour cela un RIB au responsable des finances.

Il est envisagé, à compter de la saison 2027-2028, de ne restituer les remboursements qu'à la réunion de rentrée de septembre afin d'inciter les arbitres et les clubs à être présents.

3) Point sur la formation des arbitres

La formation a été assurée par des arbitres régionaux ou fédéraux : Eric MASSÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES et Raymond THILLOU

★

Une session départementale a été programmée le 25 octobre 2025

6 candidats se sont inscrits et ont été reçus à la théorie, 5 ont été reçus à la pratique et sont donc devenus arbitres officiels départementaux et couvrent ainsi leur club pour la montée/descente de la prochaine saison

Candidats reçus

Antoine BROYON (Lindry)
Benjamin DELESSART (Monéteau)
Maxime LURIER (Appoigny)
David MEUZERET (Charmoy)
Mathéo VERGER (Villeblevin)

Candidat ayant perdu le bénéfice de l'examen théorique car il n'a pas poursuivi la formation pratique :

Thibault BRUNET (Appoigny)

Une session départementale a été programmée le 7 mars 2026 mais a été annulée en raison d'un nombre insuffisant de candidats. Les clubs de Villeneuve-sur-Yonne et d'Arces-Dilo sont toutefois couverts pour la montée/descente de la prochaine saison

Officiels ayant perdu leur statut d'arbitre pour ne pas avoir officié leurs 5 matchs obligatoires :

Sadnaï BALON (Appoigny), Julien DESVAUX (Saint-Julien-du-Sault), Abo DAW ALHASSAN (sans club), Michel LECOQ (Fontaine-la-Gaillarde), Brice LEGRIX (Migennes), Nicolas LESCUREUX (Avenir Martinot), Sami LOUNIS (anciennement La Selle-sur-le-Bied), Jean-Michel PAVÉ (Appoigny, suite à une sanction sportive)

Rappel: chaque club doit s'assurer que son arbitre officie bien un minimum de 5 matchs durant la saison pour garder son statut d'arbitre officiel.

★

2 candidats fédéraux et 2 candidats régionaux se sont présentés à la session d'octobre 2025 :

- 1 candidat fédéral a été reçu à la pratique et a validé son examen : Antonio FONTES (Avenir Martinot) et le 2ème candidat fédéral devra passer la pratique lors de la saison 2026-2027 : Ludovic LEBLANC (Gâtinais en Bourgogne)

- les 2 candidats régionaux ont été reçus à la pratique et devront passer la formation tronc commun pour valider l'examen ainsi que le PSC (ou diplôme équivalent) : Anna FERNANDES (Paron-Villeroy) et Jacky HERVOUET (Piedalloues-Stade Auxerrois)

★

Les équipes n'ayant pas d'arbitre ou n'ayant pas présenté de candidat lors de la saison descendent automatiquement de groupe quelle que soit leur place au classement et de 2 groupes si elles sont placées dans les 3 dernières : Laroche, Charny, Chablis, Saint-Valérien et Senan

Les équipes qui suivent et qui n'avaient pas d'arbitre en cette fin de saison pourront participer à la coupe 2026-2027, à condition de présenter un candidat à la session d'automne 2026 : Laroche, Charny, Chablis, Saint-Valérien, Senan, Saint-Julien-du-Sault, Les Bréandes, La Selle-sur-le-Bied, Migennes, Fontaine-la-Gaillarde, Villeneuve-sur-Yonne, SC Sénonais, Arces-Dilo et Toucy

Pour information, date des prochaines formations : octobre 2026 et mars 2027

4) Modifications du règlement sportif du championnat et de la coupe

Modifications non soumises au vote des clubs

(En préambule, Antonio FONTES précise que la commission a déjà apporté une réponse à la plupart des vœux soumis par les clubs de Saint-Valérien, Laroche et Appoigny, dans son compte rendu du 5 juin dernier)

★

➤ **Modifications apportées par la commission**

Rubrique – Les organisations

↳ Titre – Réglementation générale du football Ufolep à 7

Report de match

➤ **Ajout d'un paragraphe** : la commission des reports peut décaler ou inverser d'elle-même un match en fonction des impératifs du calendrier. Elle peut également inverser l'ordre des matchs « aller - retour » si un club présente un arrêté municipal »

↳ Titre – Le calendrier

Lors de l'inscription d'une équipe, celle-ci devra présenter obligatoirement un arbitre qualifié ou un candidat aux cours d'arbitrage. Si le candidat ne se présente pas à la session de formation à l'arbitrage, l'équipe qu'il représente sera exclue ou ne participera pas à la coupe et versera une amende prévue au règlement (sauf la 1ère année pour les nouvelles équipes).

➤ **Ajout** : Pour les clubs à plusieurs équipes, l'arbitre devra être affecté à une équipe identifiée en début de saison. Seule cette équipe sera en règle pour le statut de l'arbitrage

↳ Titre – arbitrage

1) **Ajout d'un paragraphe** : Un arbitre officiel non présent à la réunion des arbitres en début de saison devra effectuer un match supplémentaire (6 minimum au lieu de 5)

2) Lorsqu'un arbitre officiel ne communiquera pas sa note de fair play dans un délai d'une semaine au responsable du fair play, il sera tenu d'effectuer un match supplémentaire obligatoire **remplacé par « lorsqu'un arbitre officiel ne communiquera pas sa note de fair play dans un délai maximum d'une semaine au responsable du fair play, il ne sera plus désigné arbitre officiel jusqu'à communication de sa note »**

Rubrique – Les obligations des clubs

↳ Titre – Les arbitres

Ajout au paragraphe formation :

- Le recyclage de l'examen des arbitres est obligatoire tous les 3 ans
- Tout arbitre convoqué par une commission disciplinaire et reconnu fautif devra se présenter à la session de recyclage suivante

Rubrique – La commission technique

↳ Titre – Sanctions sportives et financières

Joueurs – 2 cartons jaunes au cours du même match ou 2ème carton jaune en moins de 10 matchs.

Retrait de la phrase : D'autre part, la commission statuera sur la suite à donner

Modifications soumises au vote des clubs

➤ proposition de la commission

☞ Rubrique – Les organisations

Titre – Le calendrier

➤ Ajout d'un paragraphe : les clubs ne peuvent inscrire qu'un maximum de 3 équipes au championnat

➤ proposition de Julien CATHELIN – président du club de Laroche

1 – Ne plus accepter un club qui crée 3 équipes en UFOLEP pour laisser plus de chance à d'autres clubs, aux alentours, d'avoir un peu de licenciés

➤ Ces propositions ayant le même objet, les clubs sont invités à opter pour l'une des deux. Les clubs votent à l'unanimité pour la proposition de la commission. Cette modification devra cependant être entérinée par les membres du comité directeur lors de la réunion du lundi 29 juin

Pour information, toutes les modifications seront ajoutées sur le règlement qui a fait l'objet d'un « toilettage » pour le rendre plus compréhensible. La nouvelle version sera mise en ligne sur le site

5) Questions diverses

Réponses de la commission aux interventions des clubs

➤ La date limite d'inscription des équipes au championnat reste le 15 août, des dérogations ne seront accordées qu'à titre exceptionnel afin de compléter des groupes

➤ Souhait du club d'Appoigny de créer un groupe WhatsApp avec un représentant de chaque club pour un partage d'informations

☞ la commission laisse toute latitude au club d'Appoigny pour gérer ce groupe

➤ Revoir la règle suite au forfait général d'une équipe en cours de saison : le résultat des matchs déjà joués reste acquis alors qu'un score de 3-0 est attribué aux matchs non joués. Il serait plus équitable de comptabiliser tous les matchs sur le score de 3-0

☞ ce point de règlement peut faire l'objet d'un vœu à la réunion annuelle de 2027 pour une mise en application sur la saison 2027-2028

➤ Récompenser les arbitres, en s'inspirant du classement fair play pour les équipes, après attribution d'une note par les clubs

☞ la commission va étudier cette demande

➤ Revoir la règle qui permet aux arbitres qui n'ont pas été reçus à leur examen de couvrir malgré tout leur club pour la montée/descente de la saison suivante

☞ ce sujet sera étudié par la commission

➤ Des arbitres officiels ne se sont pas déplacés alors qu'ils étaient prévus pour officier sur un match :

☞ la désignation des arbitres peut évoluer au cours de la semaine, il est donc conseillé de consulter le site le samedi soir

➤ Ne pas appliquer systématiquement la descente dans le groupe inférieur pour les clubs qui n'ont pas d'arbitre :

☞ lors de l'inscription au championnat, les clubs sont informés des règles qui régissent nos compétitions. Si des dérogations devaient être accordées dans certains cas, le règlement sportif n'aurait alors plus de sens

6) Remise des récompenses

Une coupe est destinée à l'équipe de Saint-Julien-du-Sault, championne de la saison 2026-2027 et toutes les autres équipes premières de chaque groupe reçoivent un diplôme.

Le trophée du Fair Play est remis aux 3 équipes les plus méritantes (présentes à la réunion) :
3ème place (Paron-Villeroy 2) - 2ème place (Charmoy) - **1ère place (Beine)**

José VIÉ remet la médaille de bronze, proposée par le comité directeur, à Nicolas PIERRON, président du club de Diges-Pourrain

★

La commission établissement du calendrier est composée de Eric MASSÉ, Christophe BONY et Raymond THILLOU- suppléante : Marie-Claude MOREAU

Un vin d'honneur a conclu la soirée à 20h30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU